

Camelia ENACHE

**L'avis conforme du Parlement
Européen
pour l'adhésion de la Roumanie
à l'Union Européenne**



Politică

Camelia ENACHE

L'avis conforme du Parlement
Européen
pour l'adhésion de la Roumanie
à l'Union Européenne

Lumen

Iași, 2008

Camelia ENACHE

L'avis conforme du Parlement Européen pour l'adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne

Editura Lumen este acreditată CNCIS sub nr 003
www.edituralumen.ro

Redactor: Morariu Irina Maria

Descrierea CIP a Bibliotecii Naționale:

ENACHE, Camelia

L'avis conforme du Parlement Européen pour
l'adhésion de la Roumanie à l'Union
Européenne/Camelia ENACHE -Editura

Lumen

Bibliografie

Pag. 105

ISBN- 978-973-166-066-0

Camelia ENACHE

L'avis conforme du Parlement
Européen
pour l'adhésion de la Roumanie
à l'Union Européenne

Lumen

Iași, 2008

Pagin 1 sat goal inten ionat

Extras din volumul:

Enache, C. (2008). L'avis conforme du Parlement Européen pour l'adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne. Ia i, România: Lumen.

Cuprins :

INTRODUCTION.....	7
• <i>Approche théorique des termes utilisés</i>	14
CHAPITRE I.....	21
• <i>Institutions de l'Union Européenne et l'importance du Parlement Européen</i>	21
• <i>Evolution vers l'intégration des pays dans l'Union Européenne</i>	27
• <i>Les critères pour devenir Etat membre</i>	35
• <i>Étapes dans le processus d'intégration des Etats de l'Europe Centrale et d'Est</i>	43
• <i>Les négociations des Etats candidats avec l'Union Européenne</i>	47
• <i>L'avis pour la Roumanie et la Bulgarie</i>	65
CHAPITRE II.....	69
• <i>La demande d'adhésion de la Roumanie : la Déclaration de Snagov - 1995</i>	69
• <i>Evolutions de la Roumanie vers le processus d'intégration</i>	71
• <i>L'évolution des négociations</i>	76
• <i>L'Avis conforme du Parlement Européen-</i>	79
• <i>13 avril 2005</i>	79
• <i>L'évolution vers la signature du Traité d'Adhésion- 26 avril 2005</i>	88
CONCLUSIONS.....	95
BIBLIOGRAPHIE.....	101

Pagin 1 sat goal inten ionat

Extras din volumul:

Enache, C. (2008). L'avis conforme du Parlement Européen pour l'adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne. Ia i, România: Lumen.

INTRODUCTION

Le discours politique sur l'idée de l'Europe est aujourd'hui massivement pénétré d'un besoin de réflexion critique loin des seules discussions techniques concernant la construction européenne. Par exemple, Jacques Delors constate que la construction de l'Europe relève d'une « vision à long terme »¹ consistant à conduire les peuples dans la direction d'un horizon. D'autre côté, Ralph Dahrendorf exprime son opinion concernant l'idée de l'Europe, en soutenant que « l'Europe peut être une illusion optique »², et que « nous avons besoin d'une Europe ayant des institutions souples, pas d'un super-Etat européen ».³

D'autres responsables politiques parlent de redéfinir les buts, de voir l'âme des chiffres qui les étouffent : autant de tâches qui, les acteurs de l'Europe le croient, sont urgentes. Mais, ces tâches s'imposent comme autant d'exigences induites par des questions proprement philosophiques, comme : *Qu'est-ce que l'Europe était avant qu'on veuille la construire ?* Cette question est celle de l'essence de l'histoire et de du but de l'Europe. L'Europe est insaisissable: elle ne se définit ni par des frontières géographiques, ni par une identité culturelle, elle naît pour les uns en Grèce antique, pour les autres son début est le christianisme. Le but peut être ce qu'il est aujourd'hui, évoqué en 1949 par Robert Schuman, la construction européenne.

L'idée d'une Europe unie a été soutenue le long des siècles par des rois et des intellectuels aussi, mais seulement après la

¹ L'idée de l'Europe: entre identité et pluralité, Centre de philosophie moderne et contemporaine, trouve sur le site www.sofi.ucl.ac.be/recherche, visite le 10 mai 2006.

² Ralph DAHRENDOLF, *După 1989*, trad. M. Antohi, Ed. Humanitas, București, 2001 p.200.

³ Ralph DAHRENDOLF, *După 1989*, trad. M. Antohi, Ed. Humanitas, București, 2001 p.200.

Seconde Guerre Mondiale les Etats européens ont institutionnalisé les formes de coopération internationale, avec des compétences dans des domaines spécifiques, par exemple : l'Organisation pour la Coopération Economique Européenne (OCEF), l'Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord (OTAN), l'Union de l'Europe Occidentale (UEO). Ces organisations ont jeté les fondements d'une solidarité étroite entre les Etats européens.

La première des institutions définies par le Traite CEE, l'« Assemblée Européenne » « composée des représentants des peuples des Etats réunis dans la Communauté »¹, exerce des pouvoirs de délibération et de contrôle qui sont attribués par le Traite (Article 137), le Parlement Européen n'ayant pas participé au processus décisionnel une longue période de temps. Il existe trois procédures principales pour adopter les nouveaux textes législatifs européens :

- La codécision;
- La consultation;
- L'avis conforme

La principale différence entre ces procédures tient au mode d'interaction entre le Parlement et le Conseil. Dans la procédure de consultation, le Parlement exprime uniquement son avis, tandis que dans la procédure de codécision il partage véritablement le pouvoir avec le Conseil. La Commission européenne doit choisir la procédure à suivre lorsqu'elle propose un nouvel acte. Son choix est, en principe, conditionné par la "base juridique" de la proposition.

De cette manière, le 13 avril 2005 il a été possible que la Roumanie et la Bulgarie aient eu la possibilité de signer le Traité d'Adhésion quelques jours après, à la suite de la dernière décision

¹ Octav BIBERE, *Uniunea Europeana: intre real si virtual*, Ed. All, Bucarest, 1999, p. 117.

L'avis conforme du Parlement Européen pour l'adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne

de l'Union Européenne, c'est-à-dire, l'Avis conforme pour ces deux Etats.

Ainsi, les questions qu'on formule me semblent importantes à l'heure actuelle. Mon travail offre une information, mais, dans le même temps, j'ai souhaité exprimer un point de vue dans le débat actuel, profondément ancré dans un certain climat politique. Cela réside dans la présentation de **l'importance de l'avis conforme pour la Roumanie, dans le processus d'adhésion à l'Union Européenne**. La décision du Parlement Européen, en conformité avec les décisions du Conseil et de la Commission Européenne signifie, d'un part, que la Roumanie a eu la possibilité d'avancer et de signer le 25 avril 2005 le Traité d'Adhésion. D'autre part, cela a eu une grande importance parce que, par cet avis, le Parlement Européen (y compris l'Union Européenne) a confiance dans la capacité et les ressources de la Roumanie de faire face aux problèmes, aux compétitions de tout genre à l'intérieur de l'Union. En utilisant une formule financière, on peut dire que, par cette confiance, le Parlement Européen a accordé à la Roumanie une sorte de crédit pour avancer dans la mise en œuvre de la réforme dans tous les domaines d'activités.

A partir de ces idées déjà formulées, mon travail se propose de présenter une perspective de l'extérieur vers l'intérieur, dans des cercles concentriques, de l'Union Européenne vers l'évolution des Etats de l'Europe Centrale et de l'Est (y compris la Roumanie) et il met l'accent sur l'importance de la décision finale qui conduit à la signature du Traite d'Adhésion.

Ainsi, le travail est sectionné en deux grandes parties. Dans une première partie, je présenterai l'évolution de ces dix pays de l'Europe Centrale et de l'Est candidats à l'entrée dans l'Union Européenne.

Le début du processus d'intégration européenne, caractérisé par des traités originaux et spécifiques, qui représentent la base de l'actuelle structure de l'Union Européenne peut être considéré l'année 1950, quand le ministre français des Affaires Etrangères,

Robert Schuman a proposé l'implication de certains Etats dans un projet de coopération plus étroite, en comparaison avec les formes traditionnelles existantes.

On croit souvent que l'intégration des pays dans l'Union Européenne, surtout quand il s'agit des pays de l'Europe Centrale et de l'Est, représente simplement l'adoption de l'acquis communautaire. Mais, pour cela il est besoin de plusieurs phases pour arriver au moment approprié pour entrer dans l'Union Européenne. Et, comme disent Ana Maria Dobre et Ramona Coman « les résultats de l'impact de l'Union Européenne et le degré d'adaptation des politiques et des structures nationales comme une réponse à l'eupéanisation ».¹

La seconde partie soulignera la recherche d'intégration dans le cas de la Roumanie, en mettant l'accent sur le « feu vert » accordé par le Parlement Européen. C'est très important de voir le fait que cette date a été parmi les moments le plus important de la Roumanie, parce qu'elle a précédé la signature du Traite d'Adhésion de la Roumanie a l'Union Européenne.

Ainsi, l'adhésion de la Roumanie doit être considérée comme faisant partie d'un processus historique, par lequel les pays d'Europe centrale et orientale mettent fin à la division du continent qui a duré pendant plus de 40 ans et rejoignent l'espace de paix, de stabilité et de prospérité créé par l'Union. L'importance de l'avis accordé à la Roumanie le 13 avril 2005 réside dans le fait que la Roumanie a suivi un autre pas important dans les évolutions du processus d'intégration. Cela signifie aussi que l'Union Européenne, par l'intermédiaire des ses institutions attache une certaine confiance et, dans le même temps, donne une impulsion pour avancer davantage et pour arriver au moment

¹ Ana Maria DOBRE et Ramona COMAN, Les résultats de l'eupéanisation dans la Roumanie: où se trouve la Roumanie dans le chemin vers l'Union Européenne, sous la coord. d'Ana Maria Dobre, Ramona Coman, La Roumanie et l'intégration européenne, Institutul European, Iasy, 2005, p.339.

L'avis conforme du Parlement Européen pour l'adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne

où la Roumanie sera prête pour entrer dans l'Union de pleins droits, pas seulement théoriquement.

L'élargissement est une évolution naturelle, qui porte la fin de la division de notre continent- la conséquence de la Deuxième Guerre Mondiale- et a un impact sur tous les niveaux qui concernent la fortune de notre continent. L'élargissement, l'élargissement de la zone de la paix, de la sécurité et de la prospérité, que l'Union apporte à l'Europe garantira la sécurité de tous les peuples européens.

L'élargissement soulève la question fondamentale suivante: comment peut-on prendre les décisions et transposer en pratique les politiques, dans une Union avec beaucoup de membres ?

Jamais le long de son existence, l'Union Européenne n'a accepté l'entrée de beaucoup de membres dans le même temps. Depuis son premier élargissement, durant 30 ans seulement neuf membres nouveaux se sont intégrés; maintenant elle s'était proposé d'accepter dix nouveaux membres à la fois. Quoique cette vague d'élargissement ait signifié la croissance avec seulement un cinquième de la population de l'Union Européenne, dix nouveaux pays sont représentés au niveau des institutions européennes.

L'intégration dans l'Union Européenne est l'un des deux objectifs stratégiques de la Roumanie. L'intégration est vue comme une solution à plusieurs problèmes de la société roumaine qui se trouve dans le processus de la recherche des moyens de modernisation et de transformation économique. Le processus d'adhésion de la Roumanie a été long et complexe. Il a fallu que la démocratie soit fonctionnelle, et ensuite que l'économie soutienne tout le système. Pour cela, il a été besoin de plus de temps.

L'avis du Parlement Européen a été l'un des plusieurs moments décisifs pour la Roumanie dans sa longue évolution vers l'intégration dans l'Union Européenne. Cette décision a été

formulée après les avis du Conseil et de la Commission Européenne et aussi, après toutes les étapes parcourues par la Roumanie, dans le but de reformer la société roumaine. Au cours des négociations pour cette accord, il y a eu un débat entre les parlementaires européens, concernant le stade de l'avancement de la Roumanie vers le progrès visé. Ainsi, ce fut le Groupe des Verts qui n'était pas d'accord pour un avis favorable à la Roumanie, à cause de la faiblesse des reformes dans le domaine de la justice, par exemple. Mais, d'autre côté, il y avait des parlementaires qui soutenaient la Roumanie, comme Pierre Moscovici¹, Emma Nicholson² ou Olli Rehn.

Après le 1er mai 2005, en dépit de toutes les voix contestataires de l'Europe et des « drapeaux jaunes » reçus, la seule inconnue concernant l'adhésion européenne de la Roumanie reste la date. Pour les uns (en général les hommes politiques, les gens moins instruits ou ayant certains intérêts, le futur du pays comme pays intégré dans l'Union se voit en couleurs claires. Pour les autres (en général les journalistes et les gens instruits, mais avec des visions très limitées), le futur se voit dans des couleurs sombres. Politiquement, la balance s'incline en faveur de la Roumanie. Quel qu'en soit l'intérêt, en fin de compte, même ceux qui sont désillusionnés auront à gagner. Parce que, les institutions politiques de l'Union Européenne sont fonctionnelles.

Théoriquement, la filière des familles politiques européennes est la suivante : un parti populaire a tout l'intérêt d'aider le groupe politique dont il fait partie ; cela peut imposer

¹ L'actuel rapporteur du Parlement Européen pour la Roumanie, http://moscovici.typepad.fr/mon_weblog/2006/06/rsolution_sur_l.ht ml, visite le 10 janvier 2007.

² Ancien rapporteur du Parlement européen pour la Roumanie, [http://www.roumanie.com/SocieteEmma_Nicholson_Roumanie_syste me_protection_des_enfants_droits_de_l_enfant-A791.html](http://www.roumanie.com/SocieteEmma_Nicholson_Roumanie_syste_me_protection_des_enfants_droits_de_l_enfant-A791.html), visite le 10 janvier 2007.

des échanges qui, ayant une teinte doctrinaire claire, fortifie le parti au niveau local. Pratiquement, les actuels membres des familles doctrinaires claires sont loin des orientations doctrinaires sollicités.

Compte tenu du fait que le sujet de ce travail est très actuel et que l'événement abordé est très récent j'ai estimé nécessaire d'utiliser des informations récentes. Ainsi, pour la réalisation de la partie théorique, j'ai utilisé les informations données par Anghel Florin, Maria Cobianu Bacanu, Karen E. Smith ou l'ouvrage d'Erhard Busek et Werner Mikulitsch, qui mettent en évidence les politiques de l'Union Européenne, y compris les étapes imposées aux Etats candidats. J'ai également fait référence aux documents officiels de l'Union Européenne, comme L'Agenda 2000, des communications de la Commission Européenne et du Conseil Européen, concernant les évolutions des pays candidats de l'Europe Centrale et de l'Est dans le processus d'adhésion.

Dans le même temps, j'ai cru bon de faire usage de certains sites et d'utiliser les informations suggérées par des parlementaires européens, dans leurs discours, comme Pierre Moscovici, Emanuel Barroso, Romano Prodi, Emma Nicholson et d'autres, pour la recherche proprement dite. Dans l'élaboration de mon travail, j'ai considéré nécessaire d'utiliser aussi les sites des institutions européennes, principalement celui du Parlement Européen, tout comme des sites des ministères roumains des Affaires Etrangères et de l'Intégration.

Il faut dire que, pour comprendre mieux les termes utilisés, j'ai étudié des dictionnaires politiques, essentiellement celui de Gilles Ferreol, que j'ai estimé plus complet. Les revues de spécialité ont été également utilisées, pour la partie finale du travail dans le but de lancer quelques perspectives sur le futur de l'Union Européenne, par exemple, « Journal 22 » ou la Collection des études IER. La presse étrangère est présente par deux articles des deux quotidiens français, « Le Figaro », et « Le Monde ».

Approche théorique des termes utilisés

Dans la présentation du travail, il faut éclaircir les éléments - clés, pour mettre en évidence la construction européenne, en soulignant l'idée de la décision de l'avis conforme du Parlement Européen.

Conformément à Gilles Ferreol, la dénomination de l'Union Européenne est apparue officiellement dans le Traité de Maastricht, entrant en vigueur le 1er novembre 1993, après la ratification nationale des 12 Etats membres. « L'article B du Traité de Maastricht précise les cinq axes suivies : la promotion d'un progrès économique et social durable, la consolidation de la protection des droits d'Homme, l'affirmation de l'identité propre sur la scène internationale, le développement de la coopération dans le domaine de la justice et le maintien et le développement de l'acquis communautaire »¹.

Le président du Parlement Européen, Joseph Borrell Fontelles croit que « l'Europe signifie l'édification d'une démocratie supranationale, une nouvelle expérience et détermine le progrès de la démocratie européenne »².

Le changement du paysage politique européen après la chute des régimes communistes dans l'Europe Centrale et de l'Est a conduit à un processus de réflexion sur la structure de la Communauté Européenne, pour la création d'une union politique et d'une union économique et monétaire. L'idée de l'Europe de l'Est fait référence principalement aux pays suivants: la Bulgarie, la République Tchèque, la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie.

¹ Gilles FERREOL, *Dictionarul Uniunii Europene*, Polirom, Bucarest, 2001, p. 244.

² Déclaration du président du Parlement Européen, Bruxelles, à l'occasion du débat dans le Parlement Européen concernant « Le futur de l'Europe », 27 mars 2006, Bruxelles, trouve sur le site europa.eu/05/653&format=PDF&aged=1&language=FR&guiLanguage=en, visite le 12 janvier 2007.

L'avis conforme du Parlement Européen pour l'adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne

Tous ces pays sont ex-membres du Conseil d'Entraide Economique Réciproque (CAER) et ont été les premiers pays ayant signé des accords d'association avec la Communauté Européenne.

Dès 1951, la première Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) avait institué une « réunion commune »¹. En 1957, les deux Traités de Rome qui ont jeté les bases de la CEE et CEEA prévoient la création de la même instance, mais la Convention du 25 mars 1957 propose la fondation d'une « assemblée unique », qui est devenue ultérieurement « le Parlement Européen ». En 1986, l'Acte Unique Européen a consacré à enfin cette nomination officielle. Le Parlement Européen défend le principe « la représentation des peuples de tous les Etats réunis dans la Communauté ».² D'autre part, selon la définition du même dictionnaire, l'Acte Unique Européen a contribué à donner une impulsion à la construction européenne, après 10 années de léthargie et Jaques Delors, nommé président de la Commission de Bruxelles en janvier 1985, a l'initiative de l'élaboration d'un document, qui comprend 300 propositions de directives, de règlements et d'activités que les Etats membres sont invités à accepter. « Ce document est entré en vigueur les 17- 28 février 1986 »³.

L'intégration de l'Europe a lieu dans un rythme alerte, mais qui est, dans le même temps, très lent. Vue de la perspective des défis auxquels elle doit faire face - la compétitivité économique, la sécurité interne, le renforcement de son rôle politique sur le plan international- la coopération est très faible et les résultats sont souvent pas significatifs. Mais l'Union Européenne de 2003 est

¹ Gilles FERREOL, *Dictionarul Uniunii Europene*, Polirom, Bucarest, 2001, p.121.

² Gilles FERREOL, *Dictionarul Uniunii Europene*, Polirom, Bucarest, 2001, p.121.

³ Gilles FERREOL, *Dictionarul Uniunii Europene*, Polirom, Bucarest, 2001, p. 237.

déjà différente de l'Union Européenne des années '90 : la souveraineté nationale est incluse dans les objectifs communs des domaines comme la justice et les affaires intérieures et la coopération a commencé dans les domaines de la sécurité et de la défense. L'Union Européenne est sur le chemin de devenir une union politique. Cela est démontré par le fait que sa légitimité démocratique est, à ce moment, placée sous le point d'interrogation. Les problèmes d'identité du gouvernement et de la légitimité représentent des sujets majeurs de la Convention concernant le futur de l'Europe.

L'élargissement confère à l'Union européenne une participation accrue aux échanges mondiaux, surtout si elle approfondit ses relations avec ses voisins de l'est et du sud. Grâce à l'élargissement, l'Union européenne jouera aussi un rôle plus important dans l'Organisation Mondiale du Commerce et dans d'autres organismes internationaux en matière de commerce. Ce nouveau statut devra être pris en compte par l'Union et ses partenaires commerciaux. Un rôle très important des nouveaux venus est de protéger le droit des citoyens européens à la libre circulation et à la sécurité personnelle. La mobilité interne et la sécurité au sein de l'Union européenne sont garanties en partie par le contrôle efficace qui est exercé aux frontières extérieures de l'Union Européenne. Étant donné leur situation géographique, les nouveaux États membres assument la responsabilité du contrôle d'une grande partie de ces frontières. Afin de les assister dans cette tâche, l'Union européenne a mis à leur disposition des ressources considérables pour les aider à se doter d'équipements modernes et à assurer la formation de leur personnel. Ces subventions seront accordées jusqu'en 2006.


La méthode d'intégration adoptée par l'Union Européenne, la méthode communautaire qui signifie « mode de fonctionnement institutionnel du premier pilier de l'Union

Continuarea acestui volum o puteți lectura achiziționând volumul de pe

www.editalumen.ro

www.lumenpublishing.com

sau din librăriile noastre partenere.



Conținutul acestui volum nu
reprezintă în mod necesar
punctul de vedere al Editurii
Lumen sau al finanțatorilor

Publicat cu finanțarea:

media
LUMEN
www.EdituraLumen.com